

Séance ordinaire
Du 11 septembre 2023

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 11 septembre 2023, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier et les conseillères Mesdames Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Absence motivée : Pierre Provost.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2023-09-082

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Jean Beaubien,
Et appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 août 2023
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Remboursement emprunt temporaire Desjardins portion TECQ reçue (180 000 \$)
 - 4.3 Cuisinière endommagée salle municipale
 - 4.4 Entretien ménager
- 5. TRAVAUX PUBLIQUE**
 - 5.1 Offre de service FQM – Asphalte rang Saint-Antoine
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Soumission Simo 3 services
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Avis d'intention MRC Pierre-de-Saurel – Déclaration de compétence
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport du comité
- 10. SUJETS DIVERS**
 - 10.1 Étagères pour rangement dans le garage
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 7 août 2023

Résolution numéro 2023-09-083

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2023-09-084

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 39 119,81 \$.

4.2 Remboursement emprunt temporaire Desjardins portion TECQ reçue

Résolution 2023-09-085

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu à l'unanimité,

D'approuver le remboursement d'une partie de l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins pour la somme de 180 000,00 \$ reçue de la TECQ.

4.3 Cuisinière endommagée – salle municipale

Résolution 2023-09-086

Considérant que la surface de vitrocéramique d'une des cuisinières du centre municipale a été endommagée;

Considérant le coût de réparation plus élevé que le coût d'acquisition d'une nouvelle cuisinière;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve la dépense de 905,00 \$ plus taxes pour l'achat d'une nouvelle cuisinière Amana pour le centre municipal, en remplacement de celle qui a été endommagée.

4.4 Entretien ménager

Résolution 2023-09-087

Attendu le contrat d'entretien ménager octroyé à l'entreprise Pro Sin le 5 décembre 2022;

Attendu que le contrat stipule que l'entretien du centre municipal doit être effectué à chaque semaine et l'entretien du bureau municipal aux deux semaines;

Attendu que l'entretien ménager du centre municipal requiert plus d'une heure par semaine;

Attendu que l'employé de Pro Sin effectue l'entretien en moyenne de 45 minutes à 1 heure par semaine;

Attendu que la directrice générale a par le passé signifié son mécontentement auprès de Pro Sin par le biais de courriels avec photos à l'appui;

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité,

De signifier à l'entreprise Pro Sin l'insatisfaction du conseil municipal de Saint-Gérard-Majella quant à l'entretien ménager des lieux;

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Offre de service FQM – Asphalte rang Saint-Antoine

Résolution 2023-09-088

Sur proposition d'Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité,

De demander une soumission du service d'ingénierie de la FQM pour les travaux de réfection de l'asphalte sur une portion de 1 km sur le rang Saint-Antoine.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services Simo – Réseau d'aqueduc

Résolution 2023-08-089

Considérant le bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant l'obligation imposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'effectuer une recherche de fuite sur 200% de son réseau d'aqueduc;

Considérant les impacts négatifs que peuvent engendrer des fuites provenant de notre réseau de distribution d'eau potable sur les finances de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a la responsabilité de voir au bon fonctionnement du réseau de distribution de l'eau;

Considérant que la Municipalité a le devoir de fournir une eau de meilleure qualité;

Considérant que Simo Management inc. est la seule entreprise à avoir fourni des offres de service;

Sur proposition de Mélanie Parenteau,

Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella mandate l'entreprise Simo Management inc afin de réaliser la recherche de fuite de type 2 afin de satisfaire les exigences du MAMH au montant de 4 609,00 \$ plus taxes;

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella mandate l'entreprise Simo Management inc afin de réaliser les travaux d'inspection de bornes fontaines sur son territoire au montant de 566,78 \$ plus taxes;

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella mandate l'entreprise Simo Management inc afin de réaliser les travaux de rinçage unidirectionnel des extrémités du réseau au montant de 1 921,07 \$ plus taxes la prestation;

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Avis d'intention de la MRC Pierre-de-Saurel – Déclaration de compétence à l'égard des municipalités locales relativement à certaines activités dans la rive et le littoral.

Résolution 2023-09-090

Considérant l'avis d'intention de la MRC de Pierre-De Saurel relativement à la déclaration de compétence à l'égard des municipalités locales pour certaines activités dans la rive et le littoral;

Considérant la résolution 2023-06-169 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 14 juin 2023 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de certaines activités dans le littoral de lacs et de cours d'eau;

Considérant que chaque municipalité locale dispose de 90 jours à compter de la signification de cette résolution pour manifester son accord ou son désaccord;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella exprime son désaccord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel à l'égard de certaines activités dans la rive et le littoral de lacs et de cours d'eau, et ce, telles que décrites dans la résolution 2023-06-169 de la MRC de Pierre-De Saurel.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du comité

- Retour sur l'épluchette de blé d'inde qui a eu lieu le 11 août 2023.

10. SUJETS DIVERS

Résolution 2023-09-091

10.1 Étagères pour rangement dans le garage

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité,

Que le conseil autorise la directrice générale à faire l'acquisition d'étagères pour le rangement du garage du centre municipal.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2023-09-092

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h08.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 11 septembre 2023. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2023.